

## REGLEMENT DES EXAMENS

1. Tout étudiant est tenu de vérifier sur les tableaux d'affichage son affectation dans les salles d'examen ;
2. Les portes de l'école seront fermées 15 mn après le démarrage de chaque épreuve. A cet effet, et après **20 mn**, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen ;
3. La présentation de la carte d'étudiant est requise à chaque épreuve d'examen. Sachant que l'étudiant qui ne présente pas sa carte d'étudiant n'est pas autorisé à passer l'examen ;
4. Tout étudiant est tenu de porter une tenue correcte au sein de l'institution ; tenue, qui est de nature à permettre et à faciliter à l'enseignant surveillant la vérification de son identité à tout moment ;
5. De même l'étudiant doit respecter les consignes de l'enseignant surveillant ; sachant que toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner l'exclusion de l'étudiant de la salle d'examen ;
6. Tout étudiant doit signer les feuilles d'émargement :
  - Avant le démarrage de l'épreuve ;
  - A la remise de la copie à l'enseignant surveillant.
7. Il est de même tenu d'écrire son nom sur les feuilles de brouillon et de remplir la case réservée à son identité sur les cahiers d'examen ;
8. L'étudiant est tenu de ne quitter la salle d'examen qu'après le passage du tiers de l'épreuve, soit 40 mn ;
9. De même, l'étudiant ne doit pas quitter la salle d'examen pour quelque motif que ce soit (sauf cas de force majeure) et ce après l'autorisation de l'enseignant surveillant de la salle ;
10. Il doit écrire la mention « je remets une feuille blanche », si c'est le cas ;
11. Il est strictement interdit de faire sortir, de la salle, le sujet d'examen et le brouillon avant la fin de l'épreuve ;
12. Sont strictement interdits dans les salles d'examen :
  - Les téléphones portables (même éteints ou silencieux). La possession de téléphones portables durant les épreuves est considérée comme une tentative de fraude ;
  - Les calculatrices programmables (et semi programmables) ;
  - Les documents non autorisés ;
  - Le port des casquettes ;
  - L'échange de fournitures ou de tout autre objet entre étudiants.